

# PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu  
des produits de construction et d'aménagement  
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)  
L'accréditation de la section Laboratoires du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires  
pour les seuls essais couverts par l'accréditation

## N° RA17-0065

Valable 5 ans à compter du 17 novembre 2016

**Matériau présenté par :** ACSO SAS  
11 bis boulevard Carnot  
81270 LABASTIDE-ROUAIROUX  
FRANCE

**Marque commerciale :** DYNAGYPSE D

### Description sommaire :

Dalle de plafond chauffant constituée comme suit (de la face non apparente à la face apparente) :

- Un isolant en laine de verre d'épaisseur 40 mm revêtu au dos d'un voile de verre non tissé.
- Un film chauffant à base de polyester référencé « ECOFILM » avec une masse surfacique nominale de 186 g/m<sup>2</sup> (avec connectique).
- Une plaque de plâtre à faces cartonées référencée « DANOTILE MEDLEY REGULA » avec une épaisseur mesurée d'environ 13 mm.

L'assemblage de chaque élément est effectué à l'aide d'une colle à base de copolymère polyvinyl acétate en phase aqueuse, appliquée à raison de 139 g/m<sup>2</sup>.

Masse surfacique totale mesurée : environ 10,8 kg/m<sup>2</sup>.

Epaisseur totale mesurée : environ 53 mm.

Coloris : blanc (face apparente) et jaune (face non apparente).

**Nature de l'essai :** Essai par rayonnement

**Classement :**

## M1

**Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) :** Non limitée a priori.

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA17-0065 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 16 mars 2017

**Le Chef du Laboratoire  
Réaction au Feu**

**Nicolas ROURE**

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

**CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT**

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS